

L'horeca boude la caisse enregistreuse

► Le SPF Finances n'a reçu que 599 demandes d'installation volontaire de la « boîte noire ».

► Elle sera obligatoire en 2015.

Est-ce vraiment une surprise ? Selon les derniers chiffres du SPF Finances, 599 établissements horeca avaient déposé une demande (volontaire) d'enregistrement pour l'installation d'une caisse enregistreuse « intelligente » à la fin du mois d'août. Soit à peine 1,2 % des 50.000 établissements concernés par cette mesure prise pour enrayer les fraudes fiscale et sociale dans un secteur souvent considéré comme champion de ces disciplines.

Un manque évident d'enthousiasme qui n'étonne pas Thierry Neyens, président de la fédération Horeca Wallonie, qui a donné consigne à ses troupes d'attendre et de voir. « Vu l'incertitude et les risques que cette caisse fait peser sur notre activité, nous n'allions évidemment pas envoyer nos affiliés au casse-pipe », explique-t-il.

Conçue comme un outil de lutte contre la fraude à la TVA, la caisse enregistreuse se compose dans les faits de deux appareils distincts. La caisse proprement dite, équipée d'une imprimante, est couplée à une « boîte noire » qui enregistre toutes les transactions. Avec ce nouveau système, l'impression de la « souche TVA » sera automatique. Mais surtout, le contrôleur du SPF Finances pourra se brancher directement sur la boîte noire pour obtenir le relevé exact de l'activité de l'établissement. Dans un

second temps, cette même caisse pourrait également être utilisée pour encoder (et contrôler) les prestations du personnel.

L'installation de cette caisse dans les établissements où sont proposés des services de restauration pour 10 % ou plus du chiffre d'affaires total fait partie d'un « deal » passé en 2009 par le gouvernement Letermé avec le secteur. En échange d'une baisse de la TVA de 21 à 12 % sur les services de restauration (pas sur les boissons) au 1^{er} janvier 2010, les restaurateurs s'engageaient à lutter contre la fraude. Prévue à l'origine pour début 2013, l'entrée en vigueur de la loi sur la caisse enregistreuse a été finalement repoussée à 2015. Mais une période d'enregistrement sur base volontaire s'est ouverte le 1^{er} janvier dernier.

Sans grand succès donc, en dépit du crédit d'impôt accordé par le ministre des Finances Koen Geens aux volontaires. Les baisses de charges sociales (de 500 à 800 euros par trimestre pour cinq employés), accordées par le gouvernement aux établissements dès qu'ils adoptent la nouvelle caisse, n'ont pas été plus convaincantes.

C'est que, on l'a vu, le secteur est en crise depuis des années maintenant. En 2013, un nombre record d'établissements (2.193) a fait faillite. « L'horeca subit de plein fouet toutes les augmentations de coûts : énergie, matières premières alimentaires, salaires », déplore Thierry Neyens. De nombreux restaurateurs et cafetiers ne s'en cachent plus depuis longtemps :

frauder est, selon eux, le seul moyen de survivre. « Je ne dis pas qu'il faut laisser l'horeca frauder impunément », poursuit le président d'Horeca Wallonie. Il faut exclure les cow-boys, mais pas avec un bazooka ! » Selon le secteur, en l'état actuel des choses, l'utilisation de la caisse enregistreuse « anti-fraude » conduirait à la fermeture de nombreux établissements et à un « bain de sang social ». Plusieurs universités y sont d'ailleurs allées de leur étude pour évaluer l'ampleur des pertes d'emplois. Un travail d'objectivation qui laisse pour le moins à désirer : on va du simple (12.900) au quadruple (68.000). « On ne prendrait encore que la valeur médiane, le chiffre n'en reste pas moins alarmant », constate Thierry Neyens.

Mais que cela plaise ou non au secteur, le système n'en est pas moins sur les rails : fin 2015, tout le monde devra être équipé. A moins que... Les fédérations wallonne, flamande et bruxelloise de l'horeca placent leurs derniers espoirs dans les négociateurs de la possible coalition de centre-droit. Aux futurs « Suédois », elles demandent la suppression de la nouvelle caisse ou, à tout le moins, la mise en place d'un plan global de soutien au secteur. « Il faut des mesures compensatoires plus claires, qui assurent la rentabilité et la compétitivité du secteur », plaide

Thierry Neyens. Ce n'est que dans ces conditions que l'horeca pourra laver plus blanc que blanc. » ■

BERNARD PADOAN

2.193

C'est le nombre d'établissements horeca qui ont fait faillite en 2013

12.900

Selon la KUL, la caisse anti-fraude coûterait de 12.900 à 21.000 emplois

12 %

L'horeca demande une TVA réduite aussi sur les boissons sans alcool



La boîte noire (ou module de contrôle) est associée à la caisse enregistreuse. Toutes les données y sont verrouillées et il est impossible au restaurateur de les modifier ultérieurement. Pour le client, le ticket imprimé par la caisse fera désormais office d'addition (avec le détail de sa commande) et de souche TVA. © BRUNO DALIMONTE

REPÈRE

3.500 euros

Après une période d'installation volontaire (2014), la caisse enregistreuse « anti-fraude » sera obligatoire en 2015. Dans les faits, trois échéances sont prévues pendant l'année, de sorte que tout le secteur devra être équipé pour le 31 décembre 2015. Le commerçant devra acheter une boîte noire et une nouvelle caisse (ou mettre le logiciel de sa caisse à jour), ainsi qu'une imprimante pour les tickets. Dont coût : entre 1.000 et 3.500 euros.

68.000 emplois

Difficile d'évaluer l'importance des fraudes fiscale et sociale dans l'horeca. Selon la KUL, les faillites qu'entraînerait l'utilisation de la caisse anti-fraude causeraient la perte de 12.900 à 21.000 emplois dans le secteur. L'université de Hasselt est plus pessimiste : la suppression totale du « noir » coûterait 68.000 emplois (sur 164.000), et affecterait principalement le segment des brasseries.

B. P.

se « anti-fraude »

TÉMOIGNAGES - POUR OU CONTRE LA CAISSE ENREGISTREUSE ?



© BRUNO DALIMONTE

CONTRE - Kacem Alaoui

Le patron du restaurant Barakat, Kacem Alaoui, n'a pas encore adopté la caisse enregistreuse avec boîte noire. Il a ouvert son restaurant récemment ; le troisième qu'il tient avec sa famille à Bruxelles. Pour acquérir la boîte noire, il compte attendre la dernière minute. *« Comme tous les autres restaurateurs, j'espère que la loi sera reportée. »* En effet, si la date limite pour acheter une caisse enregistreuse conforme aux nouvelles réglementations était d'abord prévue pour 2013, elle a été repoussée à 2015 et de nombreux établissements espèrent un report plus lointain encore, après 2018. La crainte de Kacem est surtout liée aux charges salariales : d'après lui, les cotisations à payer sont trop élevées et de nombreux restaurants n'arriveraient pas à couvrir ces coûts s'ils étaient forcés de déclarer tous leurs employés. *« Rien qu'au regard des différents taux en vigueur selon que l'employé fait des heures supplémentaires, travaille les week-ends*

ou les jours fériés, on arrive à des sommes astronomiques », explique-t-il. Les autres taxes et impôts qui sont prélevés lui font par contre moins peur : *« Les principaux frais sont les charges salariales et la TVA. Le reste est surmontable. »* La fédération Horeca compte d'ailleurs faire pression auprès du gouvernement pour que les restaurants qui adoptent la boîte noire obtiennent plus d'avantages fiscaux.

Philippe Trine, vice-président de la fédération Horeca à Bruxelles : *« il faut à tout prix des réductions sur les charges sociales de 10 à 15 % et une réduction significative de la TVA, sinon ce sera une catastrophe »*. Philippe n'a donc pas non plus installé la boîte noire dans son propre restaurant bruxellois, La Rotonde. Il pense qu'en cette période de crise, ce n'est pas le moment : *« Les restaurateurs ont déjà assez de mal à couvrir leurs frais. Avec la boîte noire, ce sera pire. »* D'après lui, la qualité du service en souffrira et de nombreux travailleurs perdront leur emploi.

A.B. (ST.)



© BRUNO DALIMONTE

POUR - Wim Steenhout

Le patron d'Obar, le nouveau « sea-food bar » à Stockel, a choisi d'adhérer à la caisse enregistreuse avec boîte noire dès l'ouverture de son établissement il y a deux mois. Son principal argument : la facilité ! *« Avec cette boîte noire, la TVA est calculée et enregistrée automatiquement »,* dit-il. En clair, plus besoin de délivrer des souches TVA ou de tenir un journal des recettes. Pour la déclaration d'impôts aussi, le travail est simplifié, puisque l'appareil enregistre chaque opération. En plus, la caisse est très facile d'utilisation. Tout le monde sait la faire fonctionner après une petite heure d'entraînement à peine. Puisque Wim engage principalement des étudiants ou fait appel à des bureaux d'intérim pour son restaurant, cette simplicité présente un grand avantage. Il ne doit pas engager à tout prix du personnel formé et expérimenté. Wim nous explique que, si son commerce fonctionne bien, *« c'est parce qu'il est*

simple et rentable. Il offre peu de produits et il doit réaliser peu d'opérations compliquées. Dans cette optique de business, la caisse enregistreuse avec boîte noire répond donc très bien aux besoins de mon établissement. » Si Wim a acquis cette boîte pour son restaurant aussi rapidement, c'est aussi parce qu'il préférerait être en règle dès le départ. Il voulait éviter de devoir réinvestir dans une nouvelle caisse et de se réhabituer à un nouveau système d'ici à 2016. Par contre, les réductions sur les cotisations patronales n'ont pas été un argument significatif : Wim n'en reçoit pas pour le moment et elles sont, d'après lui, *« négligeables »*. Il comprend d'ailleurs le point de vue des restaurateurs qui ne déclarent pas tous leurs travailleurs et sont donc réticents face à cette boîte... *« Il est tellement difficile aujourd'hui de réussir dans l'horeca sans travailler en noir : même les employés préfèrent souvent être rémunérés en "black" »*.

ALEXANDRA BADILA (ST.)